



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la Désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/11  
5 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR SA CINQUIÈME SESSION,  
TENUE À GENÈVE DU 1<sup>ER</sup> AU 12 OCTOBRE 2001**

**PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1 - 11	4
A. Cérémonie de bienvenue .....	1 - 4	4
B. Ouverture officielle .....	5	4
C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour).....	6	4
D. Déclarations liminaires et déclarations générales .....	7 - 11	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	12 - 30	5
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 3 de l'ordre du jour) .....	12	5
B. Élection des membres du bureau autres que le Président (Point 2 de l'ordre du jour).....	13 - 14	5
C. Organisation des travaux (Point 3 de l'ordre du jour).....	15	5
D. Établissement du Comité plénier (Point 3 de l'ordre du jour) .....	16 - 19	5
E. Établissement du Groupe spécial d'experts (Point 3 de l'ordre du jour).....	20 - 21	6
F. Comité de la science et de la technologie .....	22 - 25	6
G. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et admission d'observateurs (Point 5 de l'ordre du jour).....	26	6
H. Participation .....	27 - 29	7
I. Documentation.....	30	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (Point 3 de l'ordre du jour).....	31 - 34	8
IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT (Point 11 de l'ordre du jour) .....	35 - 36	9
V. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES .....	37 - 43	9
A. Décision prise directement en séance plénière.....	37	9
B. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties .....	38	9
C. Décision prise sur la recommandation du Bureau .....	39	9
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier .....	40	9
E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie.....	41	10
F. Décision prise sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	42	11
G. Programme et budget: rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale en 2000-2001 (Point 6 e) de l'ordre du jour) .....	43	11
VI. CONCLUSION DE LA SESSION .....	44 - 47	11
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 4 de l'ordre du jour).....	44	11
B. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties.....	45	11
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session (Point 14 de l'ordre du jour) .....	46	11
D. Clôture de la session.....	47	11

Annexes

I. Résumé des déclarations faites à la cérémonie de bienvenue .....	12
II. Résumé des déclarations liminaires et des déclarations générales.....	14
III. Liste des orateurs (Phase spéciale).....	16
IV. Résumé, établi par le Président, des déclarations faites au cours de la phase spéciale .....	23

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
V. Résumé, établi par le Président, des déclarations faites au cours des séances de dialogue ouvert .....	25
VI. Résumé des travaux du Groupe spécial d'experts établi par son Président .....	27
VII. Résumé des déclarations faites à la cérémonie de clôture .....	28
VIII. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa cinquième session .....	30

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

### A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 2001, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, M. Hama Arba Diallo, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence des Parties et a fait une déclaration.
2. Des déclarations de bienvenue ont aussi été faites par M. Zamba Batjargal, Président de la quatrième session de la Conférence des Parties, ainsi que par S. E. M. Joseph Deiss, Directeur du Département fédéral suisse des affaires étrangères.
3. La Conférence des Parties a observé une minute de silence pour exprimer sa sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique suite aux événements tragiques qui s'étaient produits peu de temps avant à New York et Washington DC, ainsi que pour exprimer sa sympathie au Gouvernement et au peuple suisses à la suite de la tragédie de Zoug.
4. On trouvera à l'annexe I le résumé des déclarations faites à la cérémonie de bienvenue.

### B. Ouverture officielle

5. La cinquième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été officiellement ouverte à Genève (Suisse) le 1<sup>er</sup> octobre 2001 par le Président de la quatrième session de la Conférence des Parties, M. Zamba Batjargal.

### C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

6. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> octobre, la Conférence a élu par acclamation M. Charles Bassett, Chef de la délégation du Canada, Président de sa cinquième session. M. Bassett a fait une brève déclaration.

### D. Déclarations liminaires et déclarations générales

7. À la deuxième séance plénière, le 2 octobre, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.
8. Au cours de la même séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait une déclaration.
9. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Belgique (au nom de l'Union européenne), du Bénin (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la République arabe syrienne (au nom du Groupe des États d'Asie) et d'Haïti (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
10. La représentante de l'Uganda Tree Planting Movement a fait une déclaration au nom de la communauté des organisations non gouvernementales.

11. On trouvera à l'annexe II le résumé des déclarations liminaires et des déclarations générales visées aux paragraphes 7 à 10.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Adoption de l'ordre du jour (Point 3 de l'ordre du jour)

12. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> octobre, après les déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bénin (au nom du Groupe des États d'Afrique) et de la Belgique (au nom de l'Union européenne), la Conférence a adopté l'ordre du jour figurant dans les documents ICCD/COP(5)/1 et Corr.1, tel qu'il a été modifié oralement par le Président de la cinquième Conférence des Parties.

### B. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 de l'ordre du jour)

13. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> octobre, la Conférence a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau en tant que Vice-Présidents de la cinquième session, en sus du Président de la session et des Présidents du Comité de la science et de la technologie et du Comité plénier:

M. Ashot Vardevanyan (Arménie)  
M. Etienne Kayengyenge (Burundi)  
M. Guido Soto (Chili)  
M<sup>me</sup> Dagmar Kubinova (République tchèque)  
M. Aboubaker Doualé Waïs (Djibouti)  
M. Markku Aho (Finlande)  
M. Zamba Batjargal (Mongolie)  
M<sup>me</sup> Carmen Fariás (Venezuela)

La Conférence a aussi désigné M<sup>me</sup> Dagmar Kubinova (République tchèque) comme Rapporteur.

14. La Conférence a élu M. Philbert Brown (Jamaïque) Président du Comité de la science et de la technologie.

### C. Organisation des travaux (Point 3 de l'ordre du jour)

15. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, après les déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Bénin (au nom du Groupe des États d'Afrique) et de la Belgique (au nom de l'Union européenne), la Conférence a approuvé l'organisation des travaux proposée pour la session dans l'annexe II des documents ICCD/COP(5)/1 et Corr.1, telle qu'elle a été modifiée oralement par le Président de la cinquième session de la Conférence des Parties.

### D. Établissement du Comité plénier (Point 3 de l'ordre du jour)

16. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, la Conférence a décidé de constituer un comité plénier chargé d'examiner les questions en suspens sur lesquelles la Conférence devait se prononcer.

17. À la même séance, sur la proposition du Président, la Conférence a désigné M. Mohammad Reza Jabbari (République islamique d'Iran) Président du Comité plénier.
18. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 octobre, le Comité a constitué le groupe de contact sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention et a désigné M. Franklin Moore (États-Unis d'Amérique) Président du groupe.
19. À la même séance, le Comité a établi le groupe de contact sur les questions relatives au programme et budget et a désigné M. Mohammad Reza Jabbari (République islamique d'Iran) Président du groupe.

E. Constitution du Groupe spécial d'experts  
(Point 3 de l'ordre du jour)

20. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 octobre, le Comité a désigné M. Patrick Széll (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Président du Groupe spécial d'experts.
21. On trouvera à l'annexe VI le résumé des travaux du Groupe spécial d'experts, établi par son Président.

F. Comité de la science et de la technologie

22. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. Philbert Brown (Jamaïque). Il a tenu sept séances, entre les 2 et 5 octobre 2001.
23. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 octobre, le Comité a élu par acclamation M. Moussa Hassane (Niger), M. Abdel-Majid Khabour (Jordanie), M<sup>me</sup> Marija Vihovanec (Croatie) et M. Helmut Wöhl (Allemagne) Vice-Présidents.
24. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 octobre, le Comité a élu M. Helmut Wöhl (Allemagne) pour qu'il exerce la fonction de rapporteur en plus de celle de vice-président.
25. Le Comité de la science et de la technologie a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre 2001.

G. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales,  
admission d'observateurs  
(Point 5 de l'ordre du jour)

26. À ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances plénières, tenues les 2 et 5 octobre, la Conférence a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales énumérées dans l'annexe I du document ICCD/COP(5)/9 et l'annexe du document ICCD/COP(5)/9/Add.1.

## H. Participation

27. Les représentants des 138 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la quatrième session de la Conférence des Parties:

Afrique du Sud	Gabon	Nouvelle-Zélande
Albanie	Gambie	Oman
Algérie	Géorgie	Ouganda
Allemagne	Ghana	Ouzbékistan
Arabie saoudite	Grèce	Pakistan
Argentine	Grenade	Paraguay
Arménie	Guatemala	Pays-Bas
Australie	Guinée	Pérou
Autriche	Guinée-Bissau	Philippines
Azerbaïdjan	Haïti	Portugal
Bahamas	Honduras	Qatar
Bahreïn	Îles Salomon	République arabe syrienne
Bangladesh	Inde	République centrafricaine
Belgique	Indonésie	République de Corée
Bénin	Iran (République islamique d')	République de Moldova
Bolivie	Irlande	République démocratique du Congo
Botswana	Islande	République démocratique populaire lao
Brésil	Israël	République dominicaine
Bulgarie	Italie	République tchèque
Burkina Faso	Jamahiriya arabe libyenne	République-Unie de Tanzanie
Burundi	Jamaïque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cambodge	Japon	Rwanda
Cameroun	Jordanie	Saint-Kitts-et-Nevis
Canada	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Cap-Vert	Kenya	Samoa
Chili	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Chine	Koweït	Sénégal
Chypre	Lesotho	Sierra Leone
Colombie	Liban	Slovénie
Communauté européenne	Libéria	Suède
Congo	Madagascar	Suisse
Costa Rica	Malawi	Swaziland
Côte d'Ivoire	Mali	Tadjikistan
Croatie	Maroc	Tchad
Cuba	Mauritanie	Thaïlande
Danemark	Mexique	Togo
Djibouti	Monaco	Trinité-et-Tobago
Égypte	Mongolie	Tunisie
El Salvador	Mozambique	Turquie
Émirats arabes unis	Myanmar	Uruguay
Érythrée	Namibie	Venezuela
Espagne	Népal	Viet Nam
États-Unis d'Amérique	Nicaragua	Yémen
Éthiopie	Niger	Zambie
Fidji	Nigéria	Zimbabwe
Finlande	Norvège	
France		

28. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des sept États ci-après non Parties à la Convention:

Bélarus, Fédération de Russie, Iraq, Pologne, République slovaque, Saint-Siège, Ukraine.

Un observateur de la Palestine a également assisté à la session.

29. Les bureaux de l'ONU et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Banque mondiale

Organisation météorologique mondiale (OMM)

#### I. Documentation

30. On trouvera à l'annexe VIII la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa cinquième session.

### **III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION** (Point 3 de l'ordre du jour)

31. La phase spéciale consacrée à la mise en œuvre de la Convention a eu lieu aux 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances plénières, entre les 8 et 10 octobre 2001. Une liste des orateurs figure à l'annexe III.

32. Le résumé, établi par le Président, des déclarations faites pendant la phase spéciale figure à l'annexe IV.

33. Deux séances de dialogue interactif ont eu lieu, le 8 octobre 2001 et lors de la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 9 octobre 2001.

34. Le résumé, établi par le Président, des séances de dialogue interactif figure en annexe à la décision 8/COP.5, dans le document ICCD/COP(5)/11/Add.1.



**IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT**  
(Point 11 de l'ordre du jour)

35. Les 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> séances plénières, tenues les 5 et 10 octobre 2001, de la Conférence ont été le cadre d'un dialogue ouvert sur l'inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties.

36. Le résumé, établi par le Président, des déclarations faites au cours de ces séances de dialogue ouvert figure à l'annexe V.

**V. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

A. Décision prise directement en séance plénière

37. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 10 octobre, suite à l'introduction du Président de la Table ronde des parlementaires, la Conférence a adopté la décision suivante:

23/COP.5 Rapport sur la quatrième Table ronde des parlementaires

B. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

38. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté les décisions suivantes sur la recommandation de son Président:

2/COP.5 Date et lieu de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

8/COP.5 Sommet mondial sur le développement durable

25/COP.5 Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties

C. Décision prise sur la recommandation du Bureau

39. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté la décision suivante sur la recommandation du Bureau:

24/COP.5 Pouvoirs des représentants des Parties à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

40. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier:

1/COP.5 Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires pour faciliter l'examen de la mise en œuvre de la Convention

- 3/COP.5 Rapport du Groupe de travail spécial chargé d'examiner et d'analyser de manière approfondie les rapports soumis à la Conférence des Parties à ses troisième et quatrième sessions
- 4/COP.5 Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
- 5/COP.5 Programme de travail de la Conférence des Parties
- 6/COP.5 Examen de l'initiative relative aux unités de coordination régionale
- 7/COP.5 Promouvoir l'établissement de liens et renforcer les liens déjà noués avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 9/COP.5 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 20/COP.5 Étude de l'article 47 du règlement intérieur
- 22/COP.5 Journée mondiale de la lutte contre la désertification

La décision 4/COP.5 a été adoptée avec une réserve formulée par le représentant du Brésil.

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

41. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 10/COP.5 Examen et mise en œuvre des aspects scientifiques et technologiques des rapports nationaux
- 11/COP.5 Repères et indicateurs
- 12/COP.5 Connaissances traditionnelles
- 13/COP.5 Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
- 14/COP.5 Systèmes d'alerte précoce
- 15/COP.5 Fichier d'experts indépendants
- 16/COP.5 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie
- 17/COP.5 Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du Comité de la science et de la technologie
- 18/COP.5 Programme de travail pour le groupe d'experts

19/COP.5 Évaluation de la dégradation des terres arides et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème

F. Décision adoptée sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

42. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté la décision suivante sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

21/COP.5 Règlement des questions concernant la mise en œuvre de la Convention, procédures d'arbitrage et de conciliation

G. Programme et budget: Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale en 2000-2001  
(Point 6 e) de l'ordre du jour)

43. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 octobre, le Comité plénier a pris note du rapport du secrétariat concernant l'état des fonds d'affectation spéciale en 2000-2001.

## VI. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs  
(Point 4 de l'ordre du jour)

44. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence, après avoir examiné le rapport du Bureau de la cinquième session de la Conférence des Parties sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(5)/10) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport.

B. Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties

45. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence a adopté la décision 25/COP.5 relative à la date et au lieu de sa sixième session, dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session  
(Point 14 de l'ordre du jour)

46. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquième session (ICCD/COP(5)/L.14). Elle a autorisé le rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

D. Clôture de la session

47. Les déclarations faites au cours de la séance de clôture sont résumées à l'annexe VII.

Annexe I

**RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS  
DE LA CÉRÉMONIE DE BIENVENUE**

1. À la cérémonie de bienvenue de la Conférence des Parties le 1<sup>er</sup> octobre 2001, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, a souligné que la Conférence se tenait à un moment où les valeurs humaines fondamentales étaient menacées. Il s'est dit convaincu que l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer à l'instauration d'un monde plus stable et plus juste. La Convention sur la lutte contre la désertification était incontestablement un instrument du développement: elle servait en effet la cause des pauvres qui se sentaient exclus et auxquels il fallait donner espoir.
2. Le secrétariat de la Convention, a-t-il souligné, parvenait à maturité; le nombre de pays ayant déposé leur instrument de ratification et de ceux qui avaient établi leur rapport sur la lutte contre la désertification témoignait de la volonté déterminée des pays parties d'atteindre les buts énoncés dans cette convention et, de façon générale, de réaliser le développement durable. Le moment était également venu, a-t-il ajouté, de procéder à une évaluation des principales réalisations et des points forts du secrétariat de la Convention, mais aussi de ses faiblesses et des obstacles qui lui restent à surmonter.
3. Venir en aide à ceux qui vivent dans les zones touchées par la désertification, en leur assurant une source de financement sûre et crédible constituait, a-t-il réitéré, une obligation morale. L'aide au développement traditionnelle ne permettait pas de répondre de façon suffisante et adéquate aux problèmes aussi multiples que divers que pose la lutte contre la désertification. Ce qu'il fallait, c'est renforcer des approches intégrées et des synergies entre les différentes conventions. La Conférence des Parties devrait donc avoir pour objectif de consolider de telles approches et de faire en sorte que la Convention prenne définitivement place au nombre des instruments multilatéraux visant à favoriser le développement durable et à lutter contre la pauvreté. Dans la perspective du Sommet mondial sur le développement durable, le secrétariat de la Convention mettrait tout en œuvre pour préparer convenablement cet important événement.
4. Le Président de la quatrième session de la Conférence des Parties, M. Zamba Batjargal, a rappelé aux participants que la Convention n'avait pas seulement pour but de lutter contre la désertification et la sécheresse, mais aussi de combattre la pauvreté et d'éliminer les conflits, ce qui exigeait que des efforts accrus soient consentis, en particulier par le biais de la coopération et du partenariat entre les organisations intergouvernementales et les États parties. Soulignant le caractère positif de différents éléments nouveaux intervenus récemment, il a notamment cité à cet égard la recommandation du Conseil du FEM tendant à ce que ce dernier fasse de la dégradation des sols et de la déforestation l'un de ses nouveaux domaines d'intervention.
5. S. E. M. Joseph Deiss, Directeur du Département fédéral suisse des affaires étrangères, a affirmé que la Convention sur la lutte contre la désertification, qui était l'un des instruments les plus concrets issus de la Conférence de Rio en 1992, avait de ce fait un rôle important à jouer. Le nombre de pays Parties témoignait également de la très grande importance de cette convention, que l'on pouvait considérer comme un instrument exemplaire d'action en faveur du

développement durable, potentiellement capable par ailleurs de contribuer de façon significative à la lutte contre la pauvreté. Il fallait, a déclaré M. Deiss, conclure un «pacte global» qui offrirait des solutions multiples aux problèmes que connaissent les diverses parties du monde. Il a également souhaité que, compte tenu de l'interdépendance des différents éléments du développement durable, une importance accrue soit accordée à la recherche, dont le rôle devrait être de permettre une meilleure compréhension du processus de désertification et de proposer de nouvelles méthodes pour lutter contre ses effets.

Annexe II**RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS LIMINAIRES ET  
DES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

1. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, a récapitulé les principales activités menées par le secrétariat depuis la quatrième session de la Conférence des Parties. Il a indiqué que l'année écoulée avait été extrêmement fructueuse pour le processus de mise en œuvre de la Convention; de nombreuses et importantes décisions avaient été prises et de nombreuses activités menées à bien; le secrétariat avait notamment fourni son concours pour la formulation de plans d'action nationaux, organisé des forums nationaux sur les synergies, facilité les consultations dans les pays qui ont déjà adopté leur programme d'action national, fourni un appui aux pays touchés, et participé à des activités sous-régionales et régionales en étroite coopération avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.
2. M. Diallo a ensuite fait le point de la situation concernant les activités nationales, sous-régionales et régionales visant à lutter contre la désertification et à mettre en œuvre la Convention dans toutes les régions géographiques, et a évoqué à cet égard la participation à ces activités de la société civile et des organisations non gouvernementales.
3. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de la République islamique d'Iran a loué le travail accompli par le Groupe de travail spécial chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention, qui avait utilement contribué à l'étude des meilleures pratiques; il a souligné toutefois que les études de ce genre devaient être poursuivies de façon régulière et s'est en conséquence déclaré favorable à la création du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention. Il s'est félicité de la récente décision du Conseil du FEM, qui devrait garantir un financement régulier et sûr; il ne fallait pas pour autant considérer le FEM comme une panacée, le Mécanisme mondial ayant encore, a-t-il affirmé, un rôle important à jouer. Il a ensuite exhorté les Parties à une action conjointe visant à faire en sorte que le secrétariat soit doté de ressources financières et humaines adéquates.
4. Au nom de l'Union européenne, le représentant de la Belgique a déclaré que l'Union européenne attachait une grande importance à la cinquième session de la Conférence des Parties et à la mise en œuvre de la Convention. La phase initiale de mobilisation et de sensibilisation était désormais dépassée, a-t-il indiqué, et une nouvelle étape s'ouvrirait au cours de laquelle l'exécution des activités sur le terrain devrait aller de pair avec l'élaboration de nouveaux moyens d'intervention. Il a préconisé une intégration plus poussée des questions de désertification dans les plans de développement des pays touchés et des organisations intergouvernementales, ainsi que l'élaboration de stratégies nationales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il a exposé la position à cet égard de l'Union européenne, qui se considérait à la fois comme une région touchée et un important donateur. Il a également souhaité qu'il soit procédé à une étude détaillée des résultats des travaux du Groupe de travail spécial.
5. Au nom du Groupe des États d'Afrique, le représentant du Bénin a passé en revue les activités menées depuis la dernière Conférence des Parties pour lutter contre la désertification et mettre en œuvre la Convention en Afrique. Il a cité les divers facteurs qui font obstacle

à ces processus, tels que la faible mobilisation de ressources financières, le fait qu'un certain nombre d'acteurs clefs ignorent l'existence de la Convention, et l'absence de véritable dynamique en matière de conclusion d'accords de partenariat.

6. Le représentant du Viet Nam a décrit les efforts que déploie son gouvernement pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols.

7. Au nom du Groupe des États d'Asie, le représentant de la République arabe syrienne a décrit les efforts des pays d'Asie pour mettre en œuvre la Convention. Il a souligné l'augmentation du nombre de rapports soumis par ces pays et déclaré que la cinquième Conférence des Parties devrait être l'occasion de mesurer à la fois les progrès accomplis et le chemin qui restait à accomplir.

8. Le représentant du PNUE a déclaré que des progrès considérables avaient certes été accomplis, mais qu'il fallait s'employer de façon beaucoup plus résolue à faire prendre conscience des problèmes urgents à résoudre. Des politiques novatrices et une gouvernance environnementale plus forte au niveau mondial seraient nécessaires pour que l'action menée porte tous ses fruits, ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la part de toutes les parties concernées des liens existant entre le commerce, la dégradation des sols et le développement. La participation des communautés locales devrait être encouragée. Enfin, il a décrit les activités du PNUE à l'appui des efforts pour lutter contre la désertification.

9. Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant d'Haïti a déclaré que la cinquième Conférence des Parties marquait un tournant dans la mise en œuvre de la Convention et a souhaité que l'on travaille à cette mise en œuvre de façon plus rationnelle, plus efficace et plus dynamique.

10. Au nom de la communauté des organisations non gouvernementales, la représentante de l'Uganda Tree Planting Movement a déclaré que les ONG suivaient attentivement le processus de mise en œuvre de la Convention et en constataient à la fois les résultats et les lacunes. Au nombre de ces lacunes figuraient l'absence de véritable participation des ONG, l'absence de volonté de mettre véritablement en œuvre la Convention sans se borner à l'élaboration de rapports, le défaut de mise en œuvre au niveau communautaire des communautés, la réticence des gouvernements et des institutions à faire appel à la participation de la société civile, la méconnaissance de la valeur des savoirs traditionnels, l'absence d'indicateurs appropriés de la participation de la société civile, et l'absence de soutien de la part des organisations intergouvernementales aux activités de renforcement des capacités. Elle a ajouté que le processus de mise en œuvre ne faisait pas suffisamment de place aux questions socioéconomiques et que, passant de la théorie à la pratique, il fallait appliquer concrètement des approches participatives.

11. Le texte d'un message de S. E. M<sup>me</sup> Dolores Arsenova, Ministre de l'environnement et des ressources en eau de la Bulgarie, a été mis à la disposition des participants.

Annexe III

**LISTE DES ORATEURS (PHASE SPÉCIALE)**

M. Hama Arba Diallo

Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

S. E. M. Pedro Verona Rodrigues Pires

Président du Cap-Vert

S. E. M. Hugo Chavez Frias

Président du Venezuela

S. E. M. Pascoal Manuel Mocumbi

Premier Ministre du Mozambique

S. E. M. Hama Amadou

Premier Ministre du Niger

S. E. M. Bruno Amousou

Premier Ministre du Bénin

S. E. M. Dah Ould Abdeljelil

Ministre du développement rural et de l'environnement de la Mauritanie

S. E. M<sup>me</sup> Sigrun Mogedal

Secrétaire d'État de la Norvège

M. Lennart Bage

Président du Fonds international de développement agricole (FIDA)

M. Zephirin Diabre

Administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

M. Michael Zammit-Cutajar

Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

M. Michel Jarraud

Secrétaire général adjoint de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

M. Herbert K. Acquay

Responsable de l'unité des ressources terrestres et des ressources en eau du Fonds mondial pour l'environnement (FME)



S. E. M. Jean-Marie Noirfalisse  
Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève (au nom de l'Union européenne)

M. Uwe Werblow  
Directeur de division, Environnement et développement rural, DG Développement (au nom  
du Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de la Commission européenne)

S. E. M<sup>me</sup> Uschi Eid  
Secrétaire d'État parlementaire, Ministre de la coopération économique et du développement  
de l'Allemagne

S. E. M<sup>me</sup> Gun-Britt Andersson  
Secrétaire d'État de la Suède

S. E. M. Yucai Li  
Vice-Ministre, Administration d'État à la foresterie de la Chine

S. E. M. Ali A. Mojtahed Shabestari  
Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran auprès de  
l'Office des Nations Unies à Genève (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)

S. E. M. Bozo Kovacevic  
Ministre de la protection de l'environnement et de la planification physique de la Croatie

S. E. M. Walter Fust  
Secrétaire d'État, Agence suisse pour le développement et la coopération

S. E. M<sup>me</sup> Maria Minna  
Ministre de la coopération internationale du Canada

S. E. M. Francis Nhema  
Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe

S. E. M. Mukti N. Shrestha  
Secrétaire du Ministère de la population et de l'environnement du Népal

S. E. M. A. Ntangazwa  
Ministère d'État, bureau du Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie

S. E. M. Soumaila Cisse  
Ministre de l'environnement du Mali

S. E. M. Abdal-Razaq-Tubaishat  
Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement de la Jordanie

S. E. M. A. Bolat  
Vice-Ministre de la nature et de l'environnement de la Mongolie

S. E. M<sup>me</sup> Martina Motlova  
Ministre adjoint à l'environnement de la République tchèque

M. Peter Bridgewater  
Directeur, Division des sciences écologiques et Secrétaire du Conseil international de coordination du Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

S. E. M. Noah Katana Ngala  
Ministre de l'environnement du Kenya

M. José Antonio Rodriguez Oruña  
Membre du Parlement de Cuba

S. E. M. Fidèle Hien  
Ministre de l'environnement et de l'eau du Burkina Faso

S. E. M. Mohamed Said Kabir  
Ministre de l'environnement du Nigéria

S. E. M. Hassan Maaoui  
Ministre responsable des ressources en eau et des forêts du Maroc

S. E. M. Mohammad Samadi  
Ministre adjoint à l'agriculture et Directeur de l'Organisation pour les forêts et les terres de parcours de la République islamique d'Iran

S. E. M<sup>me</sup> Anna Nyanmekye  
Ministre adjoint à l'environnement, la science et la technologie, membre du Parlement du Ghana

S. E. M. Ali Abadallah  
Ministre de l'agriculture du Liban

S. E. M. Alphonse  
Ministre de l'environnement de Madagascar

S. E. M. Arefaine Berhe  
Ministre de l'agriculture de l'Érythrée

S. E. M<sup>me</sup> Mathabiso Lepono  
Ministre de l'environnement, de la promotion de l'égalité entre les sexes et de la jeunesse du Lesotho

S. E. M. Alfred B. Sesay  
Ministre de l'environnement de la Sierra Leone

S. E. M<sup>me</sup> Mary Mugenyi  
Ministre d'État à l'agriculture, à l'industrie animale et aux pêches de l'Ouganda

S. E. M. Roy Fanourakis  
Ministre de l'agriculture et des coopératives du Swaziland

S. E. M. Ali Ben Saad Al-Tokhais  
Ministre adjoint pour les ressources en eau, Ministère de l'agriculture et de l'eau de l'Arabie saoudite

S. E. M. Bernard Fautrier  
Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement de Monaco

S. E. M<sup>me</sup> Rejoice Mabudafhasi  
Ministre adjoint aux affaires environnementales et au tourisme d'Afrique du Sud

S. E. M. Murat Mussatayev  
Vice-Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement du Kazakhstan

S. E. M. B.T. Koshmatov  
Ministre adjoint à l'agriculture, aux ressources en eau et à l'industrie manufacturière du Kirghizistan

S. E. M. Belgacem Henchi  
Vice-Ministre de l'environnement de la Tunisie

S. E. M. Dan Nielsen  
Ministère des affaires étrangères du Danemark

S. E. M. Philippe Petit  
Chef de la délégation de la France

M. Toshiyuki Taga  
Ministre, Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Alberto I. Glender Rivas  
Direction générale des questions multilatérales du Secrétariat ministériel à l'environnement et aux ressources naturelles du Mexique

M. Hernan Cabrera Francisdakis  
Vice-Ministre, Ministère de l'environnement, des ressources naturelles et du développement forestier de la Bolivie

M. Dore Abdoulaye  
Directeur du Bureau des relations économiques du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée

M<sup>me</sup> Kristalina Georgieva  
Directrice du Département de l'environnement de la Banque mondiale

M. Arnulf Muller-Helmbrecht  
Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migrantes appartenant à la faune sauvage

M. Musa M'Benga  
Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-États de la lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

M. Amamou Mohamed  
Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA)

M. Souley Yacouba Maiga  
Groupement des aides privées (point focal du RIOD, Niger)

M<sup>me</sup> Fatou Alamine Lô  
Deuxième conseiller, Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Fared Mugwer  
Ministre adjoint à l'agriculture du Yémen

M<sup>me</sup> Sushma Choudhary  
Deuxième Secrétaire au Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde

S. E. M. U. Mya Than  
Ambassadeur, Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

S. E. M. Toufik Salloum  
Ambassadeur, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

S. E. M. Franco Micieli de Biase  
Ambassadeur, Chef de la délégation de l'Italie

M. Salvano Briceno  
Directeur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR)

M. Hassen Seoud  
Directeur général du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (au nom de la Ligue des États arabes)

M. El Mostafa Darfaoui  
Directeur adjoint à la coopération technique et scientifique de l'Organisation arabe pour le développement agricole

S. E. M. Pelokgale K. Seloma  
Ministre adjoint à l'agriculture du Botswana

S. E. M. Essy Amara  
Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)

M. Tiega Anada  
Coordonnateur régional pour l'Afrique de la Convention de Ramsar

M. Issa Al Baradeiya  
Directeur général des ressources environnementales du Ministère de l'environnement  
de la Palestine

M. Abdel El-Bettagy  
Directeur général du Centre international de recherches agricoles dans les zones arides  
(ICARDA)

M. Getachew Eshete  
Directeur du Département des écosystèmes de l'Autorité de protection environnementale  
de l'Éthiopie

S. E. M<sup>me</sup> Norma Nascimbene de Dumont  
Ministre, Représentant permanent adjoint de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève

M. Sylvestre Zidona  
Chef de cabinet du deuxième Vice-Président du Burundi

M. David Soialo Fong  
Directeur adjoint du Département des terres, des relevés et de l'environnement du Samoa

M. Peniasi Kunatuba  
Secrétaire permanent à l'agriculture, aux pêches et aux forêts de Fidji

M. Michael Constantinides  
Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de  
l'environnement de Chypre

M<sup>me</sup> Patricia Hjabakiga  
Secrétaire générale du Ministère des terres, de la réinstallation des populations et de la protection  
de l'environnement du Rwanda

M. Iftikhar Ahmad  
Codirecteur de projet, Ministère de l'environnement, des administrations locales et du  
développement rural du Pakistan

S. E. M. Jae-Gil Lee  
Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Office des  
Nations Unies à Genève

S. E. M<sup>me</sup> Maria Madalena Neves Brito  
Ministre de l'agriculture et des pêcheries du Cap-Vert

M. I. Nyoman Yuliarsana  
Directeur de l'aménagement des bassins versants et de la remise en état des terres du Ministère  
des forêts de l'Indonésie

M. Abdel-Moneïm Hagazi  
Directeur du Centre de recherche sur les déserts de l'Égypte

S. E. M. Koum Saron  
Directeur général au Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Cambodge

M. O.G. Sallah  
Secrétaire permanent du Département d'État pour les pêcheries, les ressources naturelles et  
l'environnement de la Gambie

M. Mustapha Goussanem  
Directeur des études et de la coopération internationale, Direction générale des forêts, Ministère  
de l'agriculture de l'Algérie

S. E. M. Toufiq Ali  
Ambassadeur, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève

M. Mordechai Yedid  
Directeur général adjoint pour les Nations Unies et les affaires internationales du Ministère des  
affaires étrangères d'Israël

Annexe IV

**RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS FAITES  
AU COURS DE LA PHASE SPÉCIALE**

1. Le nombre d'orateurs de rang élevé qui ont pris la parole au cours de la phase spéciale, entre le 8 et le 10 octobre 2001, témoigne de l'intérêt et de l'importance grandissante dont bénéficient la Convention et la lutte contre la désertification en général. Les débats ont contribué à mettre en lumière la nécessité d'imprimer un nouvel élan aux efforts visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention et de resserrer la coopération internationale à cette fin.
2. Les pays Parties ont saisi cette occasion pour décrire les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre la Convention et les politiques s'y rapportant, et pour exécuter des programmes et des projets propres à combattre la désertification, à remédier à la dégradation des sols et à atténuer les effets de la sécheresse. La mise en œuvre de la Convention devait, a-t-on souligné, devenir partie intégrante d'une politique globale de promotion du développement durable et de protection de l'environnement et donner lieu à l'établissement de synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement. Plusieurs intervenants ont souligné par ailleurs qu'il importait d'incorporer la Convention dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
3. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il importait de faire davantage participer les ONG et les organisations communautaires à la mise en œuvre de la Convention et des programmes d'action nationaux et ont souligné que l'un des principaux défis à relever à cet égard était l'instauration d'un dialogue avec les membres de la société civile dans les communautés rurales. L'accent a été mis aussi sur la nécessité de mettre en place et de renforcer la coopération entre les ONG et les organisations communautaires, une attention spéciale devant être portée aux agriculteurs, aux femmes et aux groupes marginalisés.
4. Les participants ont réaffirmé qu'il fallait resserrer la collaboration sous-régionale et régionale, compte tenu en particulier du fait que la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse sont des phénomènes transfrontières exigeant des actions concertées aux niveaux sous-régional et national. Des programmes d'action sous-régionaux ainsi que des réseaux régionaux thématiques constituaient d'utiles structures permettant de mettre en œuvre une collaboration à ces niveaux.
5. Il était essentiel, a-t-on estimé, que le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial reçoivent un soutien adéquat leur permettant de s'acquitter de leurs fonctions, et l'espoir de voir l'un et l'autre bénéficier d'un financement accru a été exprimé. Les Parties ont également évoqué le rôle de soutien à la mise en œuvre de la Convention en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'avaient joué les unités régionales de coordination, et souhaité que des dispositions budgétaires adéquates soient prises pour permettre à ces unités de continuer à remplir leurs fonctions.
6. Les participants se sont déclarés favorables au renforcement des mécanismes existants d'examen de la mise en œuvre de la Convention, de façon à améliorer l'efficacité des mesures de lutte contre la désertification et à faciliter l'établissement de partenariats à l'appui de cette mise en œuvre.

7. Les initiatives récentes prises par le FEM en vue d'accroître son soutien à la mise en œuvre de la Convention ont été saluées. Les participants ont exprimé l'espoir de voir ces initiatives rapidement mises en application pour permettre au FEM d'accroître son soutien financier catalytique à la lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

8. Les représentants de pays en développement ont évoqué un certain nombre de projets et de programmes mis en œuvre avec succès avec le soutien d'organismes et de pays partenaires. Les représentants des pays développés et des organismes d'aide ont quant à eux réaffirmé leur volonté d'aider les pays en développement à lutter contre la désertification et la dégradation des sols. Le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial devraient, a-t-on souligné, continuer à jouer un rôle essentiel à cet égard.

9. Étant donné que la désertification est l'une des principales menaces pesant sur l'environnement mondial, et que la lutte contre ce fléau constitue l'un des enjeux majeurs dont dépend la promotion du développement durable, il faudrait, ont réaffirmé les participants, qu'une large place soit faite aux questions s'y rapportant dans la préparation du prochain Sommet mondial sur le développement durable.



Annexe V

**RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS FAITES  
AU COURS DES SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT**

1. Les deux séances consacrées à un dialogue ouvert, les 5 et 10 octobre 2001, ont permis à des représentants d'ONG et à des délégations gouvernementales de débattre de questions clés concernant la désertification et le développement durable. Ces séances, tenues à l'initiative de la communauté des ONG, avaient pour but de permettre un échange de données d'expérience sur la mise en œuvre effective de la Convention et d'examiner un certain nombre de questions essentielles dans la perspective du prochain Sommet sur le développement durable.
2. De l'avis général, ces séances ont été fructueuses; elles ont donné lieu à des interventions de politique générale par divers éminents représentants des régions arides et à la participation active de plus de 20 délégués et de plusieurs représentants d'ONG.
3. L'un des principaux enseignements tirés de 10 ans de travail consacré à la Convention est l'importance de la participation de la société civile à sa mise en œuvre. Dans bien des pays, les ONG sont désormais reconnues comme des partenaires indispensables, alors que 10 ans plus tôt, il n'y avait quasiment aucun contact entre elles et les gouvernements. La nécessité d'une coopération et d'une coordination accrues entre tous les acteurs à tous les niveaux, en particulier au niveau local, n'en a pas moins été soulignée, ainsi que celle d'une meilleure communication entre les gouvernements et la société civile.
4. On a fait observer à cet égard que l'allocation de fonds, en particulier au niveau local, à la lutte contre la désertification, en partenariat avec les ONG et la société civile, constituait une approche efficace et rentable et qu'il convenait de promouvoir un partenariat entre toutes les parties concernées, en délimitant clairement les rôles et responsabilités respectifs de chacun. La mise en place d'un cadre institutionnel permettrait aux parties concernées de remplir leur rôle dans le contexte de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. La société civile devrait être associée, au même titre que les gouvernements, aussi bien à la conception qu'à l'exécution des projets. Il importait d'encourager le partenariat entre la société civile et les gouvernements.
5. Différentes formules permettant d'instaurer des synergies ou de renforcer celles qui existent entre le niveau local et le niveau national et entre les ONG du Nord et du Sud, ainsi qu'entre les conventions, ont été examinées. Les ONG peuvent jouer un rôle essentiel à chacun de ces niveaux. Une interaction fructueuse de ce genre est de nature à considérablement enrichir les activités menées au titre de l'ensemble des accords multilatéraux concernant l'environnement et à faciliter l'instauration d'un développement durable. Elle devrait être assortie d'actions ciblées visant à renforcer les capacités des ONG, des communautés et des organisations communautaires. Les ONG du Nord ont été encouragées à intégrer leur programmation avec celle du secrétariat de la Convention.
6. Le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires, a-t-on rappelé, garantira la participation et la contribution effectives de la société civile aux processus de mise en œuvre. C'est en assurant la synergie de stratégies multiples que ceux qui travaillent sur le terrain luttent contre la dégradation des sols.

Toutes les parties prenantes devraient s'inspirer de leur expérience et l'intégrer dans les politiques et stratégies élaborées au niveau national, de façon à produire un effet de synergie accrue et à mieux utiliser les fonds disponibles. Les ONG du Nord ont besoin qu'on les aide à relier plus étroitement leur programmation aux objectifs de la Convention. Une campagne commune de sensibilisation aux rapports entre la dégradation des sols et la pauvreté, mettant plus particulièrement l'accent sur la désertification, pourrait être utile à cet égard.

7. Le rôle positif que peuvent jouer les femmes dans la promotion du développement durable a été souligné. Les inégalités dont souffrent les femmes en matière d'accès à la propriété foncière, ou au crédit et dans un certain nombre de domaines connexes ont limité l'impact potentiel des conventions de Rio. Dans le contexte du développement communautaire, l'autonomisation et l'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles sont les conditions essentielles d'une participation utile et de programmes viables. La nécessité de souligner comme il convient les liens étroits et l'interdépendance qui existent entre l'environnement et le progrès social et économique a également été relevée.

8. Investir dans des activités visant à réduire la pauvreté et à renforcer les capacités d'intervention de la société civile permettra de créer un environnement propice à l'exécution de programmes efficaces. Les participants ont recommandé que soient mis en œuvre des programmes encourageant la participation des femmes et axés sur leurs besoins.

9. C'est grâce à la décentralisation et à des consultations permanentes entre les différents secteurs de la société que les priorités communautaires seront comprises et qu'il sera possible d'y répondre. La consultation, on le sait désormais, ne se ramène pas à un acte unique et ponctuel; il s'agit bien plutôt d'un processus continu débouchant sur des partenariats plus forts et plus solidement fondés. L'accent a aussi été mis sur l'importance d'un suivi de la participation de la société civile à la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la contribution de la société civile renforceront sa crédibilité et devraient se traduire par des possibilités de financement accru.

10. Il est donc nécessaire de mettre au point, comme l'a recommandé le Comité de la science et de la technologie, des mécanismes de suivi, et plus précisément des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, de la participation de la société civile. Des indicateurs quantitatifs tels que le nombre d'ONG ayant participé à l'élaboration des plans d'action nationaux et la mesure dans laquelle elles ont continué à s'impliquer dans la phase de mise en œuvre fourniraient de très utiles informations sur l'adhésion que suscite le processus. Les donateurs et les pays touchés devraient envisager de soutenir la mise au point de mécanismes permettant de suivre de près l'exécution et les résultats des plans d'action nationaux à tous les niveaux.

11. En conclusion, il est désormais évident que la désertification ne peut être dissociée des principaux problèmes sociaux et économiques. La contribution des ONG et de la société civile est essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions. Leur compétence et leur volonté de coopérer et de participer contribuent à la pleine adhésion aux programmes qui conditionne la réussite durable de ces derniers. Un financement accru, le renforcement des capacités et un processus de consultations fructueux sont autant d'éléments qui permettront de progresser sur la voie de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Annexe VI

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS  
ÉTABLI PAR SON PRÉSIDENT**

1. Au cours de la cinquième session de la Conférence des Parties, le Groupe spécial d'experts à composition limitée s'est réuni à trois reprises entre le 1<sup>er</sup> et le 5 octobre 2001. Il a procédé à l'examen préliminaire des questions concernant les articles 27 et 28 de la Convention et la documentation établie par le secrétariat (ICCD/COP(5)/8).
2. Il a été convenu en premier lieu que toutes procédures et mécanismes institutionnels éventuels visant à résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention devraient être de nature à faciliter les solutions et à éviter les conflits et aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention.
3. Le Groupe spécial d'experts a noté que la portée de l'article 27 demandait à être étudiée plus avant, son libellé pouvant être compris comme portant soit sur des problèmes de mise en œuvre de la Convention par l'ensemble des Parties soit sur des difficultés rencontrées par certaines Parties en particulier pour remplir leurs obligations.
4. Le Groupe spécial d'experts a également reconnu que le rapport entre les articles 22.2, 26, 27 et 28, et plus particulièrement entre les articles 22 et 27, demandait à être examiné plus avant par la Conférence des Parties, de façon notamment à éviter que leurs mesures d'application ne fassent double emploi. À cet égard, les Parties sont convenues qu'il serait utile, pour poursuivre l'examen de l'article 27, de disposer de plus de précisions quant aux actions prévues au titre de l'article 22.2.
5. En ce qui concerne la mise au point de procédures d'arbitrage et de conciliation, le Groupe spécial d'experts a conclu qu'il existait dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de nombreux précédents qui ne prêtaient pas à controverse et que l'élaboration de telles procédures était essentiellement une tâche d'ordre technique.
6. Étant donné la complexité des questions en jeu et le temps limité disponible, le Groupe spécial d'experts a recommandé que l'examen de ces questions reprenne lors de la sixième session de la Conférence des Parties.

Annexe VII**RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

1. Dans la déclaration écrite qu'il a faite lors de la clôture de la cinquième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, M. Hama Arba Diallo, a félicité les Parties et les groupes régionaux d'être parvenus sur diverses questions à un consensus qui faciliterait la mise en œuvre de la Convention et contribuerait à la promotion du développement durable dans les pays touchés Parties.
2. M. Diallo a constaté avec satisfaction que la Conférence avait adopté un certain nombre de décisions très importantes sur des points comme l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le financement de la Convention par le biais d'une collaboration avec le FEM, les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du Comité de la science et de la technologie et la promotion de synergies entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions. Non moins importante était la décision visant à ce que les buts et objectifs de la Convention soient pleinement reflétés dans l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur le développement durable.
3. Le représentant de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a qualifié la Conférence de réunion cruciale dans la mesure où elle avait adopté des décisions fondamentales pour l'avenir du processus. Il s'est félicité en particulier de la décision de créer le Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, tout en soulignant que le niveau des ressources financières était loin d'être satisfaisant. Il a mis l'accent par ailleurs sur l'importance fondamentale que revêtaient les travaux du Comité de la science et de la technologie et du Groupe d'experts récemment créé.
4. Le Président de la cinquième session de la Conférence des Parties, M. Charles Bassett, a rappelé aux délégués que la Convention et le Sommet mondial sur le développement durable répondaient aux mêmes «enjeux économiques, sociaux et environnementaux» que ceux qu'avait décrits le Comité du prix Nobel pour justifier l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général, M. Kofi Annan.
5. M. Bassett a remercié les délégués des progrès considérables réalisés grâce à leur travail acharné. Il a souligné le rôle du dialogue interactif et du dialogue ouvert avec les ONG, qui permettait de confronter les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention. Il a par ailleurs suggéré un certain nombre d'améliorations qui pourraient être apportées au processus de négociation dans l'intervalle séparant les sessions et de la Conférence des Parties et au cours de ces dernières.
6. Le représentant de la France (au nom de l'Union européenne) s'est félicité des progrès sensibles accomplis pendant la Conférence et s'est déclaré particulièrement satisfait de l'organisation de la phase spéciale, qui avait permis aux ministres et aux autres responsables des États membres de l'Union européenne de participer à un dialogue constructif sur la pauvreté et la dégradation des sols. Il s'est également déclaré convaincu que les résultats de cette session constitueraient une importante contribution aux débats dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable.

7. Le représentant de la Suisse a remercié tous ceux qui avaient exprimé leur gratitude au Gouvernement suisse pour l'aide qu'il avait apportée à l'organisation de la Conférence des Parties.

8. Le Président de la session de clôture, M. Philbert Brown, a invité toutes les Parties à collaborer sans réserve à la mise en œuvre de la Convention et exprimé sa gratitude aux pays Parties qui avaient participé et contribué à la Conférence. Il a également remercié le Gouvernement suisse, ainsi que le Secrétaire exécutif et les membres de son personnel. Il a ensuite déclaré close la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Annexe VIII

**LISTES DES DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
ÉTAIT SAISIE À SA CINQUIÈME SESSION**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(5)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(5)/1/Corr.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations – Rectificatif
ICCD/COP(5)/2	Programme et budget
ICCD/COP(5)/2/Add.1	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003
ICCD/COP(5)/2/Add.2	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (Fonds supplémentaire et Fonds spécial)
ICCD/COP(5)/2/Add.3	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2000-2001
ICCD/COP(5)/2/Add.4	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires de la Convention pour l'exercice biennal 2000-2001 au 30 juin 2001
ICCD/COP(5)/2/Add.5	Programme et budget – Nécessité, modalités, coûts et faisabilité d'unités de coordination régionale
ICCD/COP(5)/2/Add.6	Programme et budget – Addendum – Report on the status of contributions to the Convention's trust funds for the biennium 2000-2001 as at 30 September 2001
ICCD/COP(5)/3	Mise en œuvre de la Convention – Examen du rapport du secrétariat sur les progrès réalisés par les pays touchés Parties dans la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(5)/3/Add.1	Mise en œuvre de la Convention – Additif – Étude de procédures ou de mécanismes institutionnels supplémentaires pour aider la Conférence des Parties à faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(5)/3/Add.2	Mise en œuvre de la Convention – Additif – Synthèse du rapport sur les moyens d'améliorer l'utilité et l'efficacité du Comité de la science et de la technologie

ICCD/COP(5)/Add.3	Mise en œuvre de la Convention – Additif – Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l’environnement mondial se rapportant à la désertification et relevant de ses quatre principaux domaines d’action, comme spécifié à l’alinéa <i>b</i> du paragraphe 2 de l’article 20 de la Convention
ICCD/COP(5)/4	Mécanisme mondial – Examen, en application de l’alinéa <i>d</i> du paragraphe 5 de l’article 21 de la Convention, du rapport sur les activités du Mécanisme mondial, et formulation de directives à son intention
ICCD/COP(5)/5	Tenue à jour du fichier d’experts
ICCD/COP(5)/Add.1	Maintenance of the roster of experts – Addendum
ICCD/COP(5)/6	Examen des activités visant à promouvoir l’établissement de liens et à renforcer les liens déjà noués avec les autres conventions pertinentes ainsi qu’avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
ICCD/COP(5)/7	Questions en suspens – Étude de l’article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(5)/8	Questions en suspens – Étude de procédures et de mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention, en application de son article 27, en vue de décider de la marche à suivre en la matière – Étude d’annexes définissant des procédures d’arbitrage et de conciliation, en application de l’alinéa <i>a</i> du paragraphe 2 et du paragraphe 6 de l’article 28 de la Convention
ICCD/COP(5)/9	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers
ICCD/COP(5)/9/Add.1	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers – Addendum
ICCD/COP(5)/10	Pouvoirs des délégations: rapport du Bureau à la Conférence des Parties
ICCD/COP/5/INF.1	Dispositions relatives à la cinquième session de la Conférence des Parties – Renseignements préliminaires à l’intention des participants

ICCD/COP(5)/INF.2	Status of ratification of the United Nations Conventions to Combat Desertification
ICCD/COP(5)/INF.3	Directory of focal points for the United Nations Convention to Combat Desertification
ICCD/COP(5)/INF.4	List of participants
ICCD/COP(5)/INF.5	Atténuer la pauvreté en appliquant rapidement et de manière efficace la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(5)/INF.6	Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(5)/INF.7	Assessment on the status of land degradation in arid, semi-arid and dry sub-humid areas – Land Degradation Assessment and the Millennium Ecosystem Assessment
ICCD/COP(5)/INF.8	African regional conference in preparation for the fifth session of the Conference of the Parties to the Convention to Combat Desertification
ICCD/COP(5)/INF.9	Asian regional and subregional activities in preparation for the fifth session of the Conference of the Parties to the Convention to Combat Desertification
ICCD/COP(5)/INF.10	Latin American and the Caribbean regional meeting in preparation for the fifth session of the Conference of the Parties to the Convention to Combat Desertification
ICCD/COP(5)/INF.11	Proceedings of the Third Asia-Africa Forum on Combating Desertification and Mitigating Drought
ICCD/COP(5)/CRP.1	Report of the meeting of Commonwealth representatives at the four session of the Conférence of the Parties to the United Nations Convention to Combat Desertification, Bonn, 14 December 2000
ICCD/COP(5)/CRP.2	Interactive dialogue on reducing poverty through timely and effective implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification – EU contribution for the Interactive Dialogue, Monday, 8 October 2001, 13:00-15:00h: Desertification and Land Use
ICCD/COP(5)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations



- ICCD/COP(5)/CST/1/Corr.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux  
– Ordre du jour provisoire et annotations – Rectificatif
- ICCD/COP(5)/CST/2 Connaissances traditionnelles – Proposition du Gouvernement  
italien pour la réalisation d'un projet pilote de réseau  
d'institutions, d'organes et d'experts sur les connaissances  
traditionnelles
- ICCD/COP(5)/CST/3 Recensement et évaluation des réseaux, institutions,  
organismes et organes existants
- ICCD/COP(5)/CST/4 Système d'alerte précoce – Rapport du Groupe spécial
- ICCD/COP(5)/CST/5 Propositions sur la façon de réviser le guide relatif à la  
présentation des rapports nationaux en vue d'aider les Parties  
à mieux tenir compte des activités des communautés et des  
institutions scientifiques dans leurs rapports
- ICCD/COP(5)/CST/6 Stratégies de communication d'informations et de leur  
utilisation en vue de susciter les meilleures pratiques en  
matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des  
effets de la sécheresse
- ICCD/COP(5)/CST/7 Repères et indicateurs – Rapport du Comité permanent  
inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)  
et de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) sur leur  
initiative relative à la mise au point de repères et d'indicateurs

-----